

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RUBRIQUE 1

### IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Cette FDS est conforme aux réglementations des Etats membres de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) à la date de révision ci-dessus.

#### PRODUIT

**Nom du produit:** MOBIL AGRI EXTRA 10W-40  
**Description du produit:** Huile de base et additifs  
**Code de produit:** 20152010A030, 410910-60  
**Emploi prévu:** Huile moteur polyvalente

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

**Fournisseur:** ExxonMobil Petroleum & Chemical BV  
Polderdijkweg  
B-2030 Anvers  
Belgique

**N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24)** (ZA) (+27) (0) 861 555 777  
**Information technique sur le produit** +20 2 279 16 360 / +20 2 279 16 390  
**N° du fournisseur (standard)** (BE) +32 3 543 3111  
**Centre antipoison:** (ZA) (+27) (0) 861 555 777

### RUBRIQUE 2

### IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas dangereux selon les directives réglementaires (voir FDS rubrique 15).

#### CLASSIFICATION GHS:

Non classé

**Contient:** SELS DE CALCIUM DE DERIVES ALKYLES RAMIFIES ET LINEAIRES EN C14-24 DE L'ACIDE BENZENESULFONIQUE Peut produire une réaction allergique.

Autres informations de danger:

#### DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES

Pas de danger significatif.

#### DANGERS POUR LA SANTE

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Une exposition excessive peut conduire à une irritation respiratoire, des yeux ou de la peau.

#### DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Pas de danger significatif.

Nom du produit: MOBIL AGRI EXTRA 10W-40

Date de révision: 05 Oct 2020

Page 2 de 10

**REMARQUE:** Ce produit ne doit pas être utilisé pour un quelconque autre usage que celui indiqué en rubrique 1, sans l'avis d'un expert. Les études de santé ont montré que l'exposition aux produits chimiques peut présenter des risques potentiels pour la santé chez l'homme qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

**RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Ce produit est défini comme un mélange.

**Substance(s) ou substance(s) complexe(s) dangereuse(s) devant être mentionnées**

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger GHS
SELS DE CALCIUM DE DERIVES ALKYLES RAMIFIES ET LINEAIRES EN C14-24 DE L'ACIDE BENZENESULFONIQUE	115733-09-0	0.1 - < 1%	H317, H413
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	1 - < 5%	H304
ESTERS DE L'ACIDE PHOSPHORODITHIOIQUE ET D'UN MELANGE DE 0,0-BIS (2-ETHYLHEXYLE, ISO-BU ET ISO-PR), SELS DE ZINC	85940-28-9	1 - < 2.5%	H316, H318, H401, H411
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-65-0	1 - < 5%	H304

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS****INHALATION**

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

**CONTACT CUTANE**

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistantes, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

**INGESTION**

Ne nécessite normalement pas de premiers secours. En cas de malaise, administrer les soins médicaux nécessaires.

**NOTE AU MEDECIN**

Aucun

**RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****MOYENS D'EXTINCTION**

Nom du produit: MOBIL AGRI EXTRA 10W-40

Date de révision: 05 Oct 2020

Page 3 de 10

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

## LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Le produit pulvérisé sous pression peut former un mélange inflammable.

**Produits de combustion dangereux:** Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, Oxydes de soufre

## PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** 229°C (444°F) [ASTM D-92]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LEL: 0.9 UEL: 7.0

**Température d'auto-inflammation:** N/D

## RUBRIQUE 6

### MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

## PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

## MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Pour les secouristes : Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, ex. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

## GESTION DES DEVERSEMENTS

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Nom du produit: MOBIL AGRI EXTRA 10W-40

Date de révision: 05 Oct 2020

Page 4 de 10

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

## PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

## RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### MANIPULATION

Eviter le contact avec le produit après usage. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

### STOCKAGE

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés. Garder à l'écart des matériaux à éviter.

## RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
		VME	5 mg/m <sup>3</sup>			
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Fraction inhalable	VME	5 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH
Distillats paraffiniques lourds	Fraction	VME	5 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH

Nom du produit: MOBIL AGRI EXTRA 10W-40

Date de révision: 05 Oct 2020

Page 5 de 10

(pétrole), déparaffinés au solvant	inhalable					
------------------------------------	-----------	--	--	--	--	--

### Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit :

En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée: 5 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH TLV (fraction inhalable).

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Prendre des précautions pour éviter le contact cutané, en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Nom du produit: MOBIL AGRI EXTRA 10W-40

Date de révision: 05 Oct 2020

Page 6 de 10

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### INFORMATIONS GENERALES

**Etat physique:** liquide  
**Forme:** flou  
**Couleur:** Ambre  
**Odeur:** Caractéristique  
**Seuil olfactif:** N/D

### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

**Densité (à 15 °C):** 0.864 [ASTM D1298]  
**Inflammabilité (solide, gaz):** N/A  
**Point d'éclair [Méthode]:** 229°C (444°F) [ASTM D-92]  
**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LEL: 0.9 UEL: 7.0  
**Température d'auto-inflammation:** N/D  
**Point d'ébullition / Intervalle:** > 316°C (600°F) [Estimation]  
**Température de décomposition:** N/D  
**Densité de vapeur (air = 1):** > 2 à 101 kPa [Estimation]  
**Tension de vapeur:** < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C [Estimation]  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** N/D  
**pH:** N/A  
**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau):** > 3.5 [Estimation]  
**Solubilité dans l'eau:** Négligeable  
**Viscosité:** 92.7 cSt (92.7 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C | 13.5 cSt (13.5 mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C [ASTM D 445]  
**Propriétés oxydantes:** Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

### AUTRES INFORMATIONS

**Point de congélation:** N/D  
**Point de fusion:** N/A  
**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 % pds

## RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

**STABILITE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**CONDITIONS A EVITER:** Chaleur excessive. Sources d'ignition de haute énergie

Nom du produit: MOBIL AGRI EXTRA 10W-40

Date de révision: 05 Oct 2020

Page 7 de 10

**MATERIAUX A EVITER:** Oxydants forts

**PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

**POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

<b>RUBRIQUE 11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
--------------------	------------------------------------

**INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES**

<b>Classe de danger</b>	<b>Conclusion / Remarques</b>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>PEAU</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Corrosion cutanée/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Irritation cutanée négligeable à température ambiante. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>YEUX</b>	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Sensibilisation</b>	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Aspiration:</b> Données disponibles.	Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Cancérogénicité:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Toxicité sur la reproduction:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Lactation:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b>	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur l'évaluation des composants.

**AUTRES INFORMATIONS**





Nom du produit: MOBIL AGRI EXTRA 10W-40

Date de révision: 05 Oct 2020

Page 9 de 10

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la directive 91/689/CE sur les déchets dangereux et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 1(5) ne s'applique.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. **NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

#### RUBRIQUE 14

#### INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TERRE (ADR/RID):** Non réglementé pour le transport terrestre

**VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADN):** Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures

**MER (IMDG):** Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

**Polluant Marin:** Aucun

**AIR (IATA):** Non réglementé pour le transport aérien

#### RUBRIQUE 15

#### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit n'est pas considéré dangereux selon la classification des produits chimiques basée sur le Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

#### STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

**Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants (Peut contenir des substances sujettes à notification active à l'inventaire TSCA de l'EPA avant l'importation aux États-Unis):** AIIC, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

#### RUBRIQUE 16

#### AUTRES INFORMATIONS

N/D = Non déterminé, N/A = Non applicable, Sans objet

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :**

Nom du produit: MOBIL AGRI EXTRA 10W-40

Date de révision: 05 Oct 2020

Page 10 de 10

---

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, Cat. 1  
H316 : provoque une légère irritation cutanée ; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Cat. 3  
H317 : peut provoquer une allergie cutanée ; Sensibilisation cutanée, Cat. 1  
H318 : provoque des lésions oculaires graves ; Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Cat. 1  
H401 : toxique pour les organismes aquatiques ; Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu, Cat. 2  
H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Dangers pour le milieu aquatique, danger chronique, Cat. 2  
H413 : peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques ; Dangers pour le milieu aquatique, danger chronique, Cat. 4

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Composition: Tableau des composants Une information a été modifiée.  
Rubrique 2 : SGH Mention concernant la sensibilisation Une information a été modifiée.  
Rubrique 8 : Tableau des valeurs limites d'exposition Une information a été modifiée.  
Rubrique 9: Couleur Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Point d'éclair [Méthode] Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Etat Physique Une information a été ajoutée.  
Rubrique 9 : Point d'écoulement Une information a été retirée.  
Rubrique 9 : Densité relative Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Viscosité Une information a été modifiée.  
Rubrique 13: Conseils relatifs à l'élimination Une information a été modifiée.  
Rubrique 15: Statut / Inventaires chimiques nationaux Une information a été modifiée.  
Rubrique 15: Tableau - Cas particuliers Une information a été retirée.  
Rubrique 16: Légende des mentions de danger Une information a été modifiée.  
Rubrique 16: MSN, MAT ID Une information a été modifiée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

MHC: 0B, 0B, 0, 0, 0, 0

PPEC: A

DGN: 2002958XZA (1030721)

---